

Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

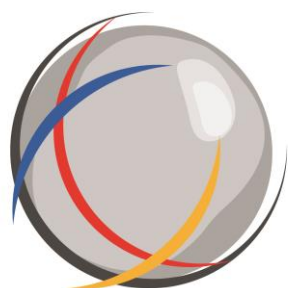
Comité Régional PACA FFPJP

50 Avenue St Ruf – 84000 AVIGNON – Tel : 04 90 86 37 05 – Fax : 04 32 74 07 40

Email : [cr-paca@petanque.fr](mailto:cr-paca@petanque.fr)

Retrouvez toute l'actualité sur notre site Internet : [www.petanque-pacaffjp.org](http://www.petanque-pacaffjp.org)

# Championnat Régional des Clubs Jeu Provençal PACA



**COMITÉ  
RÉGIONAL  
PACA F.F.P.J.P.**

**PÉTANQUE &  
JEU PROVENÇAL**

## Guide 2018

## INTRODUCTION

Madame, Monsieur, Chers amis,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous communiquer le guide 2018 du CRC Jeu Provençal PACA qui regroupe tous les documents dont vous aurez besoin afin de mener à bien vos rencontres de championnat.

Ce guide lance la première saison du Championnat Régional Jeu Provençal des Clubs PACA. J'espère que cette compétition, conviviale et enrichissante, rencontrera autant de succès que le CRC Féminin ou Open.

Le CRC Open s'est déroulé sur le mois de Juin 2018, le CRC PACA Féminin se déroulera quant à lui sur deux week-ends, les 29 et 30 Septembre, et les demi-finale et finale le samedi 13 Octobre.

La quatrième édition du CRC PACA Jeunes aura lieu les 15 et 16 septembre au Pontet.

Bien évidemment, je vous souhaite la meilleure réussite sportive possible dans cette épreuve qui représente pour le Comité Régional PACA un moyen de rencontre et de développement de la pratique pour tous.

Je vous remercie d'avoir pris la décision d'y participer.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Chers amis, en l'expression de mes sentiments sportifs les meilleurs.

La Présidente du Comité Régional PACA FFPJP

Lucette COSTE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Lucette Coste', is written over a horizontal line. The signature is enclosed in a faint rectangular border.

## SOMMAIRE

### ➤ **REGLEMENT INTERIEUR CRC PACA 2018**

Comme tout règlement, il fixe le cadre et les règles de ce championnat. Il s'agit du document de base à consulter dès que vous avez une interrogation sur le déroulement de la compétition.

### ➤ **COORDONNEES**

Vous trouverez dans ce guide, les coordonnées des membres du comité de pilotage et des autres équipes qui participent à votre division du C.R.C PACA 2018 afin que vous puissiez les contacter avant chaque rencontre ou en cas de problème.

**Nous vous prions de bien vouloir les utiliser exclusivement dans le cadre de ce championnat et de ne pas les diffuser.**

### ➤ **GROUPE ET CALENDRIER 2018 (cf. Documents annexés)**

### ➤ **FEUILLE DE MATCH**

Chaque rencontre nécessite 3 feuilles de matches. Une pour chaque équipe où le capitaine écrit la composition de chaque rencontre en Doublette et Triplette. La troisième feuille de match est celle de l'arbitre. Elle doit être signée conjointement par les deux capitaines d'équipes et par l'arbitre dès la fin de la rencontre. Vous trouverez, joint à ce dossier, toutes les feuilles d'arbitrage nécessaires pour la saison 2018. Nous vous invitons à en faire les photocopies si nécessaires.

### ➤ **RAPPORT D'ARBITRAGE**

Le rapport d'arbitrage permet à l'arbitre de nous faire des observations sur le déroulement de la rencontre. Ce document sert également de note de frais réglée par le Comité Régional PACA. Il est à établir en 2 exemplaires. L'exemplaire original est à transmettre au siège du Comité Régional PACA avec la feuille de match, le second est à conserver par l'arbitre en tant que justificatif comptable.

Le rapport d'arbitrage et les feuilles de match doivent être retournés par l'arbitre dans les 72 heures au siège du Comité Régional PACA soit par courrier, ou email.

## COORDONNEES COMITE DE PILOTAGE

- Pour des questions concernant la **règlementation**, veuillez contacter
  - En semaine :
    - Le secrétariat du Comité Régional PACA  
04 90 86 37 05 ou [cr-paca@petanque.fr](mailto:cr-paca@petanque.fr)
  - En week-end de championnat
    - Bernadette LEVET au 06 20 98 92 18
    - Régis CERUTTI au 06 47 42 75 65
- Pour des questions concernant **l'arbitrage**, veuillez contacter
  - Bernadette LEVET au 06 20 98 92 18

*Hormis les coordonnées du Comité Régional PACA, ces numéros de téléphone vous sont communiqués en cas d'urgence.*

*Merci de ne pas les diffuser sans l'autorisation des personnes concernées.*

# **REGLEMENT INTERIEUR CRC JEU PROVENCAL PACA 2018**

## **ARTICLE 1 : OBJET, DOMAINE D'APPLICATION ET VALIDITE**

- Le Championnat des Clubs se déroule par Equipes composées de joueurs d'un même club, sous forme de championnat régulier avec classement par divisions associé au principe de montées / descentes sur les 3 niveaux de découpages territoriaux à savoir : Niveau Départemental (sigle obligatoire CDC-JP), Niveau Régional (sigle obligatoire CRC-JP), Niveau National (sigle obligatoire CNC-JP).
- Chaque ligue/Comité Régional doit adjoindre son propre Règlement Intérieur (RI). Le Règlement Intérieur fixe ses spécificités qui ne peuvent aller à l'encontre du règlement national.
- Le Championnat Régional des Clubs PACA (CRC-JP PACA) est la déclinaison régionale du Championnat National des Clubs (CNC-JP). Les équipes s'engageant dans le CRC-JP PACA seront obligatoirement :
  - issues d'un championnat départemental des clubs où est appliqué le règlement fédéral,
  - issues du CNC 3 suite à une rétrogradation sportive ou administrative,
  - à jour de toute amende contractée en CNC-JP, CRC-JP ou CDC-JP.
- Deux équipes maximums par club peuvent prendre part au CRC-JP La première équipe porte le nom précis du club suivi du N°1, la deuxième le nom précis du club suivi du N°2. Si un club dispose déjà d'une équipe en CNC-JP, l'équipe participant au CRC-JP portera le nom précis du club suivi du N°2.
- Les rencontres se jouent évidemment suivant l'application stricte du règlement de jeu officiel de la FFPJP.

## **ARTICLE 2 : GESTION DU CHAMPIONNAT REGIONAL DES CLUBS**

- La gestion du CRC-JP PACA est placée sous la responsabilité d'un Comité de Pilotage spécifiquement assisté d'un référent.
- Le référent, nommé au sein du Comité Régional PACA, aura en charge :
  - La relation entre les participants et le Comité de Pilotage
  - La concentration des résultats à l'issue de chacune des journées de championnat
  - L'établissement des classements.
- Le Comité de Pilotage National devra assister le référent des Comités de Pilotage Régionaux.
- Le comité de pilotage, mis en place par le comité directeur du Comité Régional PACA, a pour mission :
  - De gérer les inscriptions / participations des équipes
  - De constituer les divisions et groupes
  - D'effectuer les tirages au sort
  - D'établir le calendrier des rencontres avec dates, horaires et lieux
  - De gérer les reports de dates (uniquement en cas d'intempéries)
  - De gérer les forfaits éventuels et d'en aviser les clubs concernés
  - De centraliser les résultats et d'actualiser les classements
  - De fixer les montées / descentes des différentes divisions
  - De veiller au bon déroulement du championnat
  - De régler en première instance les litiges éventuels

- D'archiver tous les documents relatifs au championnat des clubs (Feuilles de matchs, rapports, courriers des clubs)
- Composition du Comité de pilotage saison 2018 :
  - Responsables Comité Régional Jeu Provençal PACA : Bernard CONSONNOVE et Jean-Pierre NOBLE
  - Membres : Régis CERUTTI, Michel COSTE, Cyril COMBE, Bernadette LEVET.
  - Représentant du corps arbitral : Patrick LAURENDEAU (arbitre Régional CD 83)
  - Responsable administrative : Céline PAULIN agent de développement Comité Régional PACA.
- Chaque club participant devra désigner un responsable d'équipe, avec si possible une adresse mail. Il sera le correspondant auprès du référent du CRC-JP PACA. Il pourra être joueur et/ou coach.
- Le règlement de l'édition 2019 sera rédigé par le Comité de Pilotage et sera ensuite approuvé par le comité directeur du Comité Régional PACA lors de la réunion d'ouverture de la saison 2019. Ce règlement définira notamment les modalités de déroulement du CRC-JP PACA pour l'année 2019.
- Sauf en cas de descente, toute équipe ayant participé au CRC-JP qui renonce à son maintien, ne pourra plus participer au CRC-JP pendant deux ans fermes.

**ARTICLE 3 : CRC-JP PACA 2018 :**  
**FORMULE – SAISON SPORTIVE – CALENDRIER**

- Chaque comité devra renseigner et fournir au plus tard pour le 15 mars de l'année en cours la fiche d'engagement pour le CRC-JP.
- Les frais d'inscription de 50 € par équipe sont payables dès l'inscription par le club ou par le comité, par chèque à l'ordre du Comité Régional PACA FFPJP.
- Le début des rencontres est fixé à 14h00, sans dérogation possible pour les rencontres se déroulant l'après-midi, à 9 heures 30 pour les journées comportant deux rencontres ou plus.
- Le calendrier annuel prévoira obligatoirement une date supplémentaire de secours (avant le 1<sup>er</sup> novembre) pour report éventuel de rencontres en cas d'intempéries.
- La décision d'annulation d'une journée doit être prise de concert entre l'Arbitre, le Délégué Officiel et le Comité de Pilotage.
- Cette année le CRC-JP compte quatre équipes participantes qui montent respectivement de leur CDC-JP : US Boule Entraiguoise, La Boule de Vitrolles, Sporting Club de Mouans Sartoux, Petite Boule Argentée.

- Les rencontres se dérouleront sur le week-end du 29 et 30 Septembre suivant le calendrier inséré ci-dessous.

Dates		Arbitres	Lieux	Rencontres		
J 1	29 Septembre		Entraigues (84)	14h00	Petite Boule Argentée Boule de Vitrolles	Sporting Club Mouans Sartoux Boule Entraiguoise
J 2	30 Septembre			9h30	Petite Boule Argentée Boule Entraiguoise	Boule de Vitrolles Sporting Club Mouans Sartoux
				14h00	Petite Boule Argentée Boule de Vitrolles	Boule Entraiguoise Sporting Club Mouans Sartoux

- Le tirage au sort des numéros des équipes et des rencontres a été effectué par le Comité de Pilotage.

#### **ARTICLE 4 : ARBITRAGE – JURY – RESULTATS**

- Le Comité Régional PACA FFPJP désignera les arbitres pour les rencontres de championnat par équipes de clubs.
- Les frais d'arbitrage et de déplacement des arbitres et du délégué désignés seront pris en charge par le Comité Régional PACA.
- Un jury composé des capitaines de chaque équipe et de l'arbitre devra être affiché sur le lieu des rencontres : il sera chargé de régler tout problème ou litige survenant pendant le déroulement de la rencontre. Si le litige persiste, le Comité de Pilotage statuera en dernier ressort.
- Les feuilles de matches doivent être remplies **exclusivement** par les capitaines d'équipes. Les feuilles de matches, une fois la rencontre terminée devront être cosignées par les deux capitaines d'équipe et par l'arbitre.
- L'arbitre adressera les documents administratifs (feuille de matches, rapport d'arbitrage, rapport d'incident éventuel) **sous 72 heures au siège du Comité Régional PACA par courriel.**
- A l'issue de ce championnat, le premier du CRC-JP accédera au niveau supérieur (CNC 3), les deux autres équipes suivantes se maintiendront en CRC-JP.
- A l'issue du CRC-JP PACA 2018, le dernier du groupe descendra au CDC-JP du comité départemental dont il est issu.
- Les modalités définitives de montées / descentes entre l'échelon départemental et l'échelon régional seront effectives dans le dernier trimestre 2018. Elles seront prises par le comité directeur du Comité Régional PACA en fonction du déroulement de l'édition 2018 du CRC-JP et des CDC-JP.
- Un club peut refuser la montée obtenue par le classement mais les raisons doivent être motivées par le Président du Club au Comité Directeur du niveau concerné. Une fois le refus de montée accepté, celle-ci est accordée au suivant du classement et ainsi de suite.

#### **ARTICLE 5 : CHARGES DU CLUB ORGANISATEUR**

- Le club qui reçoit est responsable du bon déroulement de la rencontre.
- Le club qui accueille une rencontre de championnat doit :

- Effectuer le traçage des terrains : 6 terrains par match. Les terrains doivent être aux dimensions règlementaires soit 24X4 m au minimum. TRACAGE IMPERATIVEMENT A LA FICELLE.
- **FOURNIR DES CERCLES JEU PROVENÇAL POUR TOUTES LES PARTIES**
- Assurer obligatoirement l'éclairage, la sonorisation et l'accès aux sanitaires
- Assurer l'accueil des différentes équipes
- Prévoir un repas pour l'arbitre et le délégué ou rembourser celui-ci sur la base de 20 euros maximum (justificatif à fournir par l'arbitre)
- Mettre à disposition une salle ou un abri pour le secrétariat
- **Le club qui reçoit ne doit pas vendre d'alcool** (catégorie IV : whisky, pastis, gin, vodka...)
- Tenir la table de marque : dépôt et contrôle des licences, remplissage des feuilles de match
- S'assurer que tous les documents administratifs soient remis à l'arbitre avant son départ.

### **ARTICLE 6 : FORFAIT et PENALITES FINANCIERES**

- Il y a forfait quand une équipe a moins de 4 joueurs.
- Une équipe forfait pour une rencontre doit s'acquitter d'une amende de 100 € à l'ordre du Comité Régional PACA FFPJP. L'abandon en cours de journée ou de match équivaut à un forfait avec application des amendes relatives (100 €).
- Une équipe peut concourir avec 4 joueurs. Cette équipe perdra 1 doublette et 1 triplète, mais ne sera pas considérée comme forfait pour la rencontre.
- Un club sachant qu'une de ses équipes est « forfait » a pour obligation de prévenir son ou ses « adversaires » ainsi que le responsable du Comité de Pilotage par téléphone au plus tard la **veille de la rencontre afin que l'arbitre puisse être informé.**
- **A défaut, les frais de déplacement de l'arbitre et du délégué qui n'auront pu être informés, seront facturés au club forfait.**
- Cette disposition ne dispense pas le club de l'amende pour forfait.
- L'équipe prévenue du forfait de son adversaire, ne sera pas obligée de se déplacer pour cette rencontre. On considère qu'elle remporte le match 19 à 0 (3 points et goal-average de + 19).
- Le retrait d'un club de la compétition, après élaboration du calendrier des rencontres est considéré comme forfait général avec les mêmes amendes et sanctions sportives prévues.
- **Deux forfaits dans la saison entraînent un forfait général de l'équipe.** Le club doit alors s'acquitter de l'amende de 200 € majorée de la somme de 400 € correspondant au forfait général.
- Un forfait enregistré pour la dernière journée entrainera une amende de 400 Euros.
- En cas de forfait général, tous les résultats précédents de l'équipe sont annulés.
- Le forfait général d'une équipe se déclare par courrier signé du Président du Club au référent du Comité de Pilotage accompagné du chèque correspondant au montant de l'amende à libeller à l'ordre du Comité Régional PACA FFPJP.
- Le secrétariat du Comité Régional PACA établit une facture au club dont une équipe a fait forfait avec indication précise des conditions (nom précis et n° de l'équipe en CRC, date, lieu et nombre de matchs + forfait général éventuel) amenant au montant total à verser.
- Cette facture sert de justificatif comptable aux 2 parties.
- En cas de non-paiement de l'amende par le club concerné, le montant dû sera déduit sur les indemnités versées aux comités pour les équipes qualifiées au titre du Comité Régional.



## **ARTICLE 7 : TENUE VESTIMENTAIRE**

- Tous les joueurs d'une même équipe mentionnés sur la feuille de match devront porter une tenue « club » identique (de même logo, de même couleur et de même sponsor). Le port de publicité est autorisé suivant nos textes en vigueur.
- Le joueur qui n'aura pas la même tenue que ses partenaires ne sera pas autorisé à jouer.
- **Le port du jean, quelle que soit sa couleur est interdit.**

## **ARTICLE 8 : SANCTIONS SPORTIVES**

- Fautes à prendre en considération (c'est à dire autres que celles correspondant au Règlement de Jeu qui sont du ressort des Arbitres et Jurys) comme par exemple :
  - Composition d'équipe non respectée
  - Remplacement de joueur non signalé ou conditions de remplacement non respectées
  - Refus de disputer un match
  - Forfait général avant (après constitution des groupes et / ou élaboration du calendrier) et en cours de compétition
  - Ethique sportive bafouée, parties non disputées
  - Match « arrangé »
  - Abandon en cours de match ou de journée
  - Refus de règlement des amendes dues
- Tous les cas non prévus seront traités directement par le Comité Directeur du Comité Régional PACA sur proposition du groupe de pilotage.
- En plus des sanctions administratives (amendes) une équipe de club peut se voir infliger des sanctions sportives par les mêmes structures que ci-dessus pouvant aller de la pénalité de points à la rétrogradation d'une ou plusieurs divisions, voire l'exclusion du championnat des clubs régional.

## **ARTICLE 9 : AFFAIRES DISCIPLINAIRES ET CONDITIONS D'APPELS**

- Dans tous les cas, même après décision de jury, c'est la Commission Régionale de Discipline qui est saisie. L'appel sera effectué devant la Commission Nationale de la FFPJP.
- L'appel de décision du jury se fera suivant le Code de Procédure de la FFPJP.

## **ARTICLE 10 : COMPOSITION DES EQUIPES ET REMPLACEMENTS**

- La composition des équipes est ouverte à toutes les catégories féminines confondues (jeunes, seniors, féminines, vétérans) sans aucune obligation. Chaque équipe est placée sous la responsabilité d'un « capitaine » qui peut être coach mais également joueur. Le capitaine coach peut participer en tant que joueur uniquement s'il figure parmi la liste des joueurs.
- Si une équipe utilise un « capitaine/coach » non joueur, celui-ci doit impérativement être licencié dans le club de l'équipe qu'il coach et déposer sa licence à la table de marque avec celles de son équipe. Les mineurs sont placés sous la responsabilité du capitaine obligatoirement majeur.
- La composition des équipes est laissée libre au club. Le Comité Régional PACA FFPJP n'entend pas s'ingérer dans ce domaine qui appartient au club et à son éthique sportive.

- Pour éviter que des joueurs puissent jouer dans différentes équipes de leur club, un joueur ayant disputé 3 matchs pour une équipe ne pourra plus en changer que ce soit d'une division à une autre ou dans une même division ou un même groupe. De plus limitation de la présence d'un joueur maximum d'une division supérieure sur la feuille de match d'une division inférieure. Interdiction d'intervertir des équipes d'un même groupe/division d'un même club.
- La composition des doublettes et des triplettes est effectuée librement par le capitaine d'équipe avant chaque phase de la rencontre et n'est portée à la connaissance des adversaires qu'une fois le tirage au sort réalisé.
- Est déclarée forfait l'équipe qui ne correspond pas à ce critère.
- Les équipes sont constituées de 6 joueurs mais les feuilles de match présentées avant le début de chaque rencontre peuvent comporter jusqu'à 8 joueurs (soit 2 remplaçants maximum).
- Dans les parties doublettes et triplettes d'un même match il est permis de remplacer 1 joueur dans l'une et/ou l'autre équipe et donc d'utiliser les 2 remplaçants. Par contre on ne peut pas remplacer 2 joueurs dans une même doublette ou une même tripléte.
- Chaque remplacement envisagé doit être signalé par le capitaine de l'équipe, au capitaine de l'équipe adverse et à l'arbitre, et opéré avant le jet du but de la même suivante.
- Dans tous les cas le joueur sorti ne peut entrer en tant que remplaçant dans une autre partie du même match. Toute sortie est définitive.
- Du fait que l'on puisse disputer plusieurs matches sur une journée, l'unité de rencontre est le MATCH et donc, la composition des équipes à chaque match peut être différente.
- **Un seul joueur muté extra départemental en 2018 est autorisé par équipe.**

### **ARTICLE 11 : DEROULEMENT DES MATCHES et ATTRIBUTION des POINTS**

- Chaque rencontre comprend 3 parties en doublettes (en deux heures de jeu + 1 mène en cas d'égalité) ; 2 parties en triplettes (en deux heures de jeu + 1 mène en cas d'égalité) qui rapportent respectivement 2 et 3 points au club. Toutes les parties se déroulent en 11 points.

Ordre des parties :

- Un cycle de 3 doublettes à 2 points, Total 6 pts
- Un cycle de 2 triplettes à 3 points, Total 6 pts
- **Toutes les parties doivent être disputées même si le match est acquis à l'issue des doublettes.**
- Le système de points est établi de sorte que le match nul soit possible.
- Le total des points (max = 12) est effectué en fin de rencontre pour déterminer le résultat du match.
- Toutes les parties se feront sur des terrains tracés et numérotés avec un cercle matérialisé.
- Nombre de points attribués par rencontre : victoire 3 points, match nul 2 points à chaque équipe, défaite 1 point et forfait 0 point + amende.

### **ARTICLE 12 : CRITERES DE CLASSEMENT GENERAL DES EQUIPES**

- Le classement général des équipes prend en compte, dans l'ordre :
  - 1- Total des points marqués
  - 2- Goal-average particulier (\*)
  - 3- Goal-average général (différence des points Pour et Contre)
  - 4- Le total de points de rencontres le plus élevé (Points Pour)
  - 5- Le nombre total de victoires dans la phase de jeu puisque ce nombre est impair et que le match nul n'y est pas possible puisque les parties se gagnent à 11.
 Si l'égalité persiste, un tirage au sort aura lieu pour départager les équipes concernées.

*(\*) Cas d'égalité parfaite de points au classement : pour départager 2 équipes qui seraient dans ce cas, la priorité est donnée à l'équipe qui a remporté la rencontre les opposants individuellement. En cas de nul entre les concernés, ou de plus de 2 équipes à égalité s'applique le critère 3 et au final le critère N° 4.*

- Si, il y a encore égalité entré 2 ou plusieurs équipes après les critères 1 à 4, s'applique le départage au nombre de victoires dans la rencontre (phase de jeu) les ayant opposés entre elles, c'est-à-dire le critère 5.
- Cas exceptionnel d'égalité lors des matchs de barrages ou de départage à égalité (par exemple organisation de phases finales), il sera procédé à l'épreuve de Tir de Précision simplifiée à savoir :
  - Le tir s'effectue uniquement à la distance de 16 m sur 2 tours, c'est-à-dire que chacun des 6 tireurs aura 2 boules à tirer. La liste des 6 joueurs sera préétablie par les 2 capitaines avant le tir.
  - A chacun des 2 tours, le tir s'effectue sur une seule boule placée au centre du cercle de tir en opposant 1 à 1, en alterné, les jours dans l'ordre de la liste
  - La désignation de l'équipe qui débute le tir se fait par tirage au sort.
  - Les points sont comptabilisés par la table de marque par annonce de l'arbitre principal placé au cercle de la surface de tir après validation du tir (jugement des pieds dans le cercle) par le 2ème arbitre ou la personne placée au pas de tir.
    - 1 point pour la boule touchée restant dans le cercle de tir
    - 3 points pour la boule touchée et sortie du cercle de tir
    - 5 points pour le carreau restant dans le cercle de tir.
  - L'équipe ayant totalisé le plus grand nombre de points à la fin des 2 tours remporte le match.
  - En cas d'égalité après les 2 tours, on procèdera à l'épreuve de tir appelée « *mort subite* » aux mêmes conditions que dans les 2 tours, sauf que le match est perdu par l'équipe qui aura la première, simplement manqué la boule cible. Ceci à la condition évidente que chaque équipe ait tiré le même nombre de boules.

**TOUT POINT NON PREVU PAR CE REGLEMENT SERA EXAMINE  
PAR LE COMITE DE PILOTAGE.**

# ANNEXES



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Comité Régional PACA FFPJP

50 Avenue St Ruf – 84000 AVIGNON – Tel : 04 90 86 37 05 – Fax : 04 32 74 07 40

Email : [cr-paca@petanque.fr](mailto:cr-paca@petanque.fr)

Retrouvez toute l'actualité sur notre site Internet : [www.petanque-pacaffpjp.org](http://www.petanque-pacaffpjp.org)

## RAPPORT D'ARBITRAGE C.R.C Jeu Provençal PACA 2018

A établir en 2 exemplaires : un exemplaire à transmettre au Comité Régional PACA avec les feuilles de match, un autre à conserver par vos soins en tant que pièce comptable.

### RENCONTRE

Division :

Journée : ..... Date : .....

Club qui reçoit : .....

Adresse complète : .....

Responsable du club : ..... Téléphone : .....

### DEROULEMENT (Observations à remplir par l'arbitre) :

Traçage des jeux : .....

Eclairage, sonorisation, sanitaires : .....

Accueil : .....

Salle pour secrétariat : .....

Table de marque : .....

Comportement des joueurs : .....

Forfait : .....

Tenues Homogènes : .....

### FRAIS D'ARBITRAGE

Nom et prénom de l'arbitre :  
.....

A) Indemnité forfaitaire : 80 €

B) Frais de déplacement : ..... Km x 0,30 € = .....  
Ville de départ ..... Ville d'arrivée .....

C) Frais de Péage ..... €

**TOTAL (A+B + C) : ..... €**



**COMITÉ  
RÉGIONAL  
PACA F.F.P.J.P.**

**PÉTANQUE &  
JEU PROVENÇAL**

# CRC JEU PROVENÇAL EDITION 2018 FEUILLE DE MATCH

À renvoyer par l'arbitre de la compétition  
Dans les 72 heures au siège du Comité Régional  
Accompagnée du rapport d'arbitrage  
Comité Régional PACA FFPJP  
50 AVENUE SAINT RUF - 84000 AVIGNON  
Fax : 04 32 74 07 40 - cr-paca@petanque.fr

**Valeur des parties: Doublette = 4 pts / Triplette = 6 pts**

DIVISION :

Date:

.....

Lieu :

.....

Equipe N° \_\_\_\_\_

**A**

Club: .....

Capitaine Equipe A - N°Licence .....

Nom: ..... Prénom: .....

Equipe N° \_\_\_\_\_

**B**

Club: .....

Capitaine Equipe B - N°Licence .....

Nom: ..... Prénom: .....

**A**

## Composition des Equipes

**B**

	Nom - Prénom	N° Licence
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		

	Nom - Prénom	N° Licence
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		

# ORDRE des RENCONTRES & FEUILLE de RESULTATS

Club de :

A

Club de :

B

**DOUBLETTES**

NOM - PRENOM		SCORE	PTS
1			
2			
1			
2			
1			
2			
Joueur remplacé n°1 :			
Joueur remplaçant n° 1 :			
Joueur remplacé n°2 :			
Joueur remplaçant n°2 :			
S/TOTAL PTS →			

contre

contre

contre

NOM - PRENOM		SCORE	PTS
1			
2			
1			
2			
1			
2			
Joueur remplacé n°1 :			
Joueur remplaçant n° 1 :			
Joueur remplacé n°2 :			
Joueur remplaçant n°2 :			
S/TOTAL PTS →			

**TRIPLETTES**

NOM - PRENOM		SCORE	PTS
1			
2			
3			
1			
2			
3			
Joueur remplacé n°1 :			
Joueur remplaçant n° 1 :			
Joueur remplacé n°2 :			
Joueur remplaçant n°2 :			
S/TOTAL		PTS →	

contre

contre

NOM - PRENOM		SCORE	PTS
1			
2			
3			
1			
2			
3			
Joueur remplacé n°1 :			
Joueur remplaçant n° 1 :			
Joueur remplacé n°2 :			
Joueur remplaçant n°2 :			
S/TOTAL		PTS →	

<b>Total Général Equipe A</b>	<b>PTS →</b>	
-------------------------------	--------------	--

<b>Total Général Equipe B</b>	<b>PTS →</b>	
-------------------------------	--------------	--

Gagnante Equipe N° \_\_\_\_\_ du Club : \_\_\_\_\_  
 Perdante Equipe N° \_\_\_\_\_ du Club : \_\_\_\_\_

Signature Capitaine Equipe A

Nom - Prénom & Signature de l'Arbitre

Signature Capitaine Equipe B